

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC FUEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025

Code du produit: 23001

Page 1 de 16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

HIGHTEC FUEL SYSTEM CLEANER ULTRA

UFI: EG0J-3N5N-Y00U-EKRK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Additifs pour combustibles et composants de combustibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: ROWE Mineralölwerk GmbH
Rue: Langgewann 101
Lieu: D-67547 Worms
Téléphone: +49 (0)6241 5906-0 Téléfax: +49 (0)6241 5906-999
E-mail: info@rowe-oil.com
Interlocuteur: Product Compliance
E-mail: sdb@rowe-oil.com
Internet: www.rowe-oil.com
Service responsable: Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

1.4. Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2; H319
Asp. Tox. 1; H304
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques
Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P405 Garder sous clef.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC FUEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025

Code du produit: 23001

Page 2 de 16

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
1174522-09-8	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques			80 - < 100 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
224622-34-8	polyétheramine			1 - < 10 %
	Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H315 H412			
7491-09-0	1,2-bis(2-éthylhexyloxycarbonyl)éthanesulfonate de potassium			1 - < 10 %
	231-308-5		01-2119919740-39	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318			
64742-94-5	Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd			1 - < 10 %
	919-284-0		01-2119463588-24	
	STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H336 H304 H411 EUH066			
91-20-3	naphtalène			0,1 - < 1 %
	202-049-5	601-052-00-2	01-2119561346-37	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H351 H302 H400 H410			
102-54-5	ferrocène			0,1 - < 1 %
	203-039-3		01-2119978280-34	
	Flam. Sol. 1, Repr. 1B, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, STOT RE 2, Aquatic Chronic 1; H228 H360 H332 H302 H373 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC FUEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025

Code du produit: 23001

Page 3 de 16

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
1174522-09-8	918-481-9	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	80 - < 100 %
		par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
7491-09-0	231-308-5	1,2-bis(2-éthylhexyloxy-carbonyl)éthanedisulfonate de potassium	1 - < 10 %
		dermique: DL50 = > 10000 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 4200 mg/kg	
64742-94-5	919-284-0	Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd	1 - < 10 %
		par voie orale: DL50 = 10650 mg/kg	
91-20-3	202-049-5	naphtalène	0,1 - < 1 %
		par inhalation: CL50 = > 77,7 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 16000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 710 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	
102-54-5	203-039-3	ferrocène	0,1 - < 1 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1320 mg/kg Aquatic Chronic 1; H410: M=10	

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

>= 30 % hydrocarbures aliphatiques, < 5 % hydrocarbures aromatiques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2).
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC FUEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025

Code du produit: 23001

Page 4 de 16

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Colmater les bouches de canalisations. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

température maximale de process: 100 °C

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC FUEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025

Code du produit: 23001

Page 5 de 16

critiques.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Agent réducteur, Acide fort, Base forte.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

température maximale de stockage: 80 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Additifs pour combustibles et composants de combustibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
102-54-5	Fer dicyclopentadiényle	-	10		VME (8 h)	
-	Hydrocarbures benzéniques en C9-C12 (vapeurs)	-	150		VME (8 h)	
-	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)	-	1000		VME (8 h)	
		-	1500		VLE (15 min)	
91-20-3	Naphtalène	10	50		VME (8 h)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC FUEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025

Code du produit: 23001

Page 6 de 16

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
7491-09-0	1,2-bis(2-éthylhexyloxy-carbonyl)éthanesulfonate de potassium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	98,7 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	10 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	14,8 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	5 mg/kg p.c./jour
64742-94-5	Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	151 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	32 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	7,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	7,5 mg/kg p.c./jour
91-20-3	naphtalène			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	25 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	25 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,57 mg/kg p.c./jour
102-54-5	ferrocène			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,02 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	0,04 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,025 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,005 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,013 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,013 mg/kg p.c./jour

HIGHTEC FUEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025

Code du produit: 23001

Page 7 de 16

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
7491-09-0	1,2-bis(2-éthylhexyloxycarbonyl)éthanesulfonate de potassium	
Eau douce		0,007 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,066 mg/l
Eau de mer		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,525 mg/kg
Sédiment marin		0,052 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		122 mg/l
Sol		0,101 mg/kg
91-20-3	naphtalène	
Eau douce		0,0024 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,02 mg/l
Eau de mer		0,0024 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,0672 mg/kg
Sédiment marin		0,0672 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2,9 mg/l
Sol		0,0533 mg/kg
102-54-5	ferrocène	
Eau douce		0 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,01 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,876 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC FUEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025

Code du produit: 23001

Page 8 de 16

Protection contre les risques thermiques

Aucune information disponible.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	jaune-orange	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	Testé selon la méthode
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	186 °C	
Inflammabilité:	Combustible. Non inflammable.	
Limite inférieure d'explosivité:	0,5 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	7 vol. %	
Point d'éclair:	69 °C	DIN EN ISO 3679
Température d'auto-inflammation:	> 200 °C	
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur:	non déterminé	
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	< 20,5 mm²/s	
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	0,6 hPa	
Densité:	0,8 g/cm³	
Densité de vapeur relative:	non déterminé	
Caractéristiques des particules:	non applicable	

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC FUEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025

Code du produit: 23001

Page 9 de 16

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1174522-09-8	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	ECHA	OECD Guideline 401
7491-09-0	1,2-bis(2-éthylhexyloxycarbonyl)éthanesulfonate de potassium				
	orale	DL50 ca. 4200 mg/kg	Rat	Study report (1977)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 10000 mg/kg	Lapin	Study report (1977)	OECD Guideline 402
64742-94-5	Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd				
	orale	DL50 10650 mg/kg	Rat	ECHA	OECD Guideline 420
91-20-3	naphtalène				
	orale	DL50 710 mg/kg	Souris	ECHA	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 16000 mg/kg	Rat	ECHA	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 77,7 mg/l	Rat	ECHA	EPA TSCA
102-54-5	ferrocène				
	orale	DL50 1320 mg/kg	Rat	Patty's Toxicology Volumes 1-9 5th ed. J	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 3000 mg/kg	Rat	Study report (1987)	OECD Guideline 402
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC FUEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025

Code du produit: 23001

Page 10 de 16

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC FUEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025

Code du produit: 23001

Page 11 de 16

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
1174522-09-8	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 > 100 mg/l	96 h	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1000 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
64742-94-5	Solvant naphta (pétrole), aromatique lourd					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1 - < 3 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	OECD Guideline 201
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,487 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,851 mg/l	21 d	Daphnia magna	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	
91-20-3	naphtalène					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,45 mg/l	72 h	Skeletonema costatum	Mar Environ Res 11, 183-200 (1984)	
102-54-5	ferrocène					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1,03 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1988)	OECD Guideline 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC ca. 0,002 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (1988)	OECD Guideline 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
1174522-09-8	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	>= 3,17
7491-09-0	1,2-bis(2-éthylhexyloxycarbonyl)éthanesulfonate de potassium	1,998
91-20-3	naphtalène	3,4
102-54-5	ferrocène	3,711

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
1174522-09-8	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	>= 44,6		REACH Registration D
91-20-3	naphtalène	36,5 - 168	Cyprinus carpio	

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC FUEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025

Code du produit: 23001

Page 12 de 16

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

070104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

070104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Alkyl (C3-C5) benzenes)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

-

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC FUEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025

Code du produit: 23001

Page 13 de 16

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Alkyl (C3-C5) benzenes)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Alkyl (C3-C5) benzenes)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

274 335 969

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Alkyl (C3-C5) benzenes)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

A97 A158 A197 A215

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y964

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

964

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

450 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

964

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC FUEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025

Code du produit: 23001

Page 14 de 16

IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: Alkyl (C3-C5) benzenes

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

E2 Danger pour l'environnement aquatique

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC FUEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025

Code du produit: 23001

Page 15 de 16

Abréviations et acronymes

Flam. Sol. 1: Matière solide inflammable, catégorie de danger 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Carc. 2: Cancérogénicité, catégorie de danger 2
Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 1B
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 2
Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1
Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CE/CEE: Communauté européenne/Communauté économique européenne
UE: Union européenne
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
Facteur M: Facteur de multiplication
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
DGR: Dangerous Goods Regulations
ICAO: International Civil Aviation Organization
TI: Technical Instructions
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
SVHC: Substance of Very High Concern
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les principales références bibliographiques et sources de données

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC FUEL SYSTEM CLEANER ULTRA

Révision: 23.06.2025

Code du produit: 23001

Page 16 de 16

évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations). (v.1.2, 2013)

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)